

Association EPI

Accompagnement des adultes **E**pileptiques dans leur **P**rogression et leur **I**ntégration

Chers amis d'EPI, Notre première "maison" sort de terre !



La construction a débuté en Février 2007

L'année 2007 verra monter les murs du Foyer d'Accueil Médicalisé de Saint Etienne de St Geoires pour 42 résidents adultes atteints de crises d'épilepsie fréquentes. Grâce à l'engagement du Conseil Général de l'Isère et de la DDASS, l'établissement, géré par la Fondation des Caisse d'Épargne pour la Solidarité (FCES), ouvrira mi-2008.

Pour garantir le « projet de vie », EPI s'implique dans le financement des équipements

La construction du bâtiment est à la charge d'un bailleur social qui louera les locaux à la FCES ; l'équipement mobilier sera financé au quart par la FCES, le solde restant à couvrir. Cet équipement répond au cahier des charges du « projet de vie » auquel les membres du conseil d'administration sont très attachés pour le confort, l'animation et l'insertion des résidents.

Pour financer ce poste, EPI utilisera l'épargne faite sur adhésions et dons reçus ces dernières années, mais cela ne suffira pas. Afin de ne pas alourdir le prix de journée¹ par un remboursement d'emprunt au détriment de la qualité et la diversité de l'animation, nous recherchons des sponsors et donateurs.

C'est pourquoi nous lançons une souscription à l'équipement du FAM.

Nous avons dressé une liste de plus de 500 lignes pour un total d'environ 450.000€

A titre indicatif :

Mobilier pratique : Chaise de bureau 100€, Table de salle à manger 300€, Ordinateur 900€...

Pour le confort : cafetière électrique 30€, fauteuil 200€, Baby-foot 1000€...

Au Jardin : Outil de jardinage 20€, Grand parasol 100€, Banc 200€, Cabane pour 10 lapins 300€, Parcours de santé 3000€....

Dans la salle de sports : Ballon 30€, Panier de basket 200€, Tricycle pour adulte 500€

Une liste complète détaillée peut vous être adressée.

Le moindre don est précieux. Si vous souhaitez contribuer à cet équipement, nous vous invitons à verser votre participation par chèque ou nous contacter si votre entreprise souhaite fournir du matériel neuf. Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal en janvier 2008.

Merci d'avance de votre générosité.

Denis Mulliez, coordinateur de la campagne équipement.

denis.mulliez@wanadoo.fr

Nous ne pouvons accepter de matériel usagé sauf pour de rares exceptions à solliciter par mail ou tél.

Prénom NOM :

Adresse :

e-mail :

Participe à l'équipement du FAM par un chèque de : Euros

Souhaite recevoir la liste complète d'équipement du FAM

Souhaite recevoir plaquettes & copies de ce courrier ; nombre :

Adresser votre don à : Association EPI, 2 allée des Saules 69290 CRAPONNE

¹ Prix de journée : financement du fonctionnement des établissements médico-sociaux par le Conseil Général sous forme d'une dotation par jour et par résident.

Grâce à votre aide, nous souhaitons démultiplier cette collecte !

Avez-vous parlé de ce projet à vos parents, voisins, amis ?

Parmi eux, certains qui n'ont pas envie d'adhérer à EPI sont cependant prêts à faire un geste généreux, unique, précis, ciblé. (Et ouvrant droit à déductibilité fiscale)

Pourriez-vous leur remettre la première page de ce courrier ?

Si vous souhaitez des plaquettes EPI à remettre avec ce courrier, dites nous combien vous en voulez

Connaissez-vous une association qui pourrait soutenir financièrement ce projet ?

Rotary, Lyons, une chorale ou autre association pouvant faire un don, organiser une collecte ou une manifestation au profit de ce futur établissement.

Pourriez vous leur en parler, leur remettre la première page de ce courrier et une plaquette de l'association ?

Nous pouvons aussi venir les rencontrer avec vous, contactez-nous.

Nous souhaitons également solliciter des entreprises, la votre ?

Selon son activité, votre entreprise pourrait soutenir EPI financièrement ou par un don en matériel (mobilier, équipement de cuisine, linge de maison, ordinateurs, matériel de sport... demandez nous la liste complète). Un don financier ou matériel ouvre droit à déductibilité fiscale pour l'entreprise.

Nous savons que certaines entreprises contribuent d'autant plus qu'un de leurs employés milite pour la cause de la sollicitation. D'autres ont une procédure interne spécifique de soutien aux causes présentées par un collaborateur.

Pouvez-vous nous indiquer, par mail, courrier ou téléphone, le nom du directeur de votre établissement ou société que nous solliciterions ? Dites nous également si vous acceptez que, dans nos contacts avec cette entreprise, nous mentionnions votre nom comme membre de notre association. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de nos démarches auprès de votre entreprise et de leur résultat. Nous ferions dans ce cas suivre un courrier du type de celui du fichier joint.

Votre coopération est très précieuse. D'avance merci.

Denis Mulliez, coordinateur de la campagne équipement.

denis.mulliez@wanadoo.fr

Mémento déductibilité fiscale :

Reconnue association d'intérêt général, EPI est habilitée à recevoir des dons, donations et legs et à faire bénéficier ses donateurs de la déductibilité fiscale. Pour chaque don, EPI envoie un reçu fiscal en janvier.

Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (5 pour mille du chiffre d'affaires pour une entreprise).

Si vos dons excèdent cette limite, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes.

A titre d'exemple, voici ce que vous coûte réellement votre don après déduction fiscale

Un don de 60€ vous coûte 20€

100€ 33,33€

300€ 100€

600€ 200€

.....

Par ailleurs, le montant de dons d'argent provenant de l'actif d'une succession est soustrait de l'assiette de calcul des droits de succession (loi de finance 2006).

Pour une donation ou legs, nous consulter.